

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024

STATION EPURATION – CONVENTION SATESE

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance et des conseils du SATESE, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 portant sur la prolongation d'un an la convention Assistance Technique « Assainissement Collectif » avec le service SATESE du Conseil Général de la Sarthe à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONVENTION D'UTILISATION DE L'ESPACE JEUNESSE DE DOLLON PAR LA CCVBA POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Monsieur LABURTHER-TOLRA, adjoint, expose que le pôle petite enfance de la CCVBA en charge des relais d'assistance maternelle propose et demande le retour d'un relais sur notre commune.

Un atelier petite enfance pour les assistantes maternelles va donc retrouver sa place sur notre territoire.

Il informe que durant l'année 2021, il avait été mis en place des ateliers du relais petite enfance à Dollon tous les 15 jours dans les locaux de l'espace jeunesse mais cela n'a pas été suivi d'effets au niveau des inscriptions et que de ce fait les ateliers ne s'étaient pas concrétisés.

Ainsi, considérant les demandes d'assistantes maternelles de Dollon et que cela pourrait aussi intéresser les professionnelles de la MAM de Semur-en-Vallon qui a ouvert au printemps, la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite tenter de nouveau la mise en place d'un atelier à raison d'un vendredi matin par mois (hors vacances scolaires), soit 10 séances par an.

Il est proposé de mettre à disposition la salle de l'espace jeunesse de Dollon. Pour cela, il est nécessaire de signer une convention pour la mise à disposition de ladite salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention d'utilisation de l'espace jeunesse de Dollon par la CCVBA pour le relais petite enfance.

ACCEPTATION DON POUR LE CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 600 € au bénéfice du CCAS par l'Association « Eleven Motorsport » en remerciement de l'occupation des voies hors agglomération pour des essais de véhicules de rallye.

Un conseiller demande en cas d'accident qui est responsable ? monsieur le maire répond que c'est l'assurance de l'association.

AFFAIRES DIVERSES

1. Point sur l'adressage hors agglomération

L'arrêté municipal portant sur l'adressage a été pris le 5 décembre 2024 et envoyé à tous les organismes concernés (centre des impôts service cadastre, SDIS, Département, Gendarmerie, la Poste, Syvalorm, SAEP Dollon, fournisseurs électricité, opérateurs de la téléphonie fibre, etc...)

La bascule pour le changement d'adresse nationale interviendra le 15 janvier 2025.

A compter du 20 janvier 2025, les habitants pourront réaliser les démarches. Un courrier a été distribué dans les boîtes aux lettres les informant de leur nouvelle adresse et les invitant à venir récupérer au secrétariat de mairie leur plaque de numérotation.

Quant à la pose des noms de rue sur le territoire de Dollon, le service technique est chargé de l'installation.

Monsieur le maire tient à préciser que les changements d'adresse ont été imposés par l'Etat dans le but de faciliter la localisation des habitations par les différents services d'urgences, de soins et de secours et qu'elles seront plus aisément identifiables pour les livraisons et autres services.

Il ajoute qu'il autorise que les noms de lieuxdits soient intégrés dans la nouvelle adresse en complément de la nouvelle adresse.

2. Voirie communautaire

Courrier du Conseil Départemental en date du 22 novembre 2024 où il est fait part que le conseil départemental a alloué à la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au titre de l'ADVC 2024 une subvention de 71 440 € dont 3 440 € pour de l'enduit d'usure sur la VC 129-131 et reprofilage et enduit d'usure sur la VC 103 sur le territoire de la commune.

3. projet de travaux énergétique de la polyvalente

Monsieur LABURTHER expose le plan de financement susceptible d'être adopté. La commission finance réuni le 9 décembre 2024 est favorable au projet, au financement prévu et a pris connaissance des différents devis.

4. Conseil municipal jeunes

Le CMJ a remis le samedi 14 décembre au centre de secours des pompiers de Connerré un don de 221 € pour les pupilles des sapeurs-pompiers en présence de messieurs LABURTHER-TOLRA et BERCY, mesdames DESHAYES et PIFFARD

QUESTIONS

Monsieur BOURLIER demande pourquoi la commission finances n'est pas présente lors de l'élaboration du budget. Monsieur le maire lui répond que la commission prendra connaissance de la préparation budgétaire qu'après élaboration des budgets par le maire et les adjoints.

Tableau église: Monsieur LABURTHER expose qu'une aide financière d'un montant de 10 000 €, provenant de la Fondation du Patrimoine via un concours lancé par les élèves du lycée Robert Garnier à la Ferté-Bernard, peut être allouée pour la restauration d'un tableau dans l'église. Des devis sont en cours pour connaître le chiffrage de la restauration avant toute décision

Monsieur MARTEL informe qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxe des ordures ménagères pour l'année prochaine par le SYVALORM

Madame EXTRA informe que le Perche Sarthois refait le parcours pédestre Lavaré-Dollon-Semur. Ils se rendront sur ces communes le 23 janvier 2025 pour une « randonnée test » afin de constater le balisage, le besoin d'entretien, etc...

Monsieur le maire informe que LMTV diffusera le mardi 21 janvier Janvier 2025 à 19h l'émission « Plus Belle ma Sarthe ».

Musée mécanique musique : Mme Extra demande la possibilité d'utiliser les réseaux de communications de la mairie pour rendre visible une enquête. Celle-ci concernera le musée dans le cadre de son inventaire immatériel et la relation des dollonnais avec lui.

Madame CHERON Gisèle demande à prendre la parole pour demander quand vont être remis en état les fils et poteaux qui sont couchés dans le champ face à la salle polyvalente. Monsieur le maire répond qu'ENEDIS lui a assuré qu'il n'y avait aucun danger.